

Manuscrits Médiévaux d'Aquitaine

<http://manuscrits-drac.bnsa.aquitaine.fr/occitan-dans-les-manuscrits-aquitains/l-occitan-dans-les-manuscrits-du-catalogue.aspx>

L'OCCITAN DANS LES MANUSCRITS AQUITAINS / L'OCCITAN DANS LES MANUSCRITS DU CATALOGUE

Quelle langue, quels dialectes ?

Une scripta pour l'intercompréhension

Le gascon, langue majoritaire des manuscrits aquitains est le plus fortement typé de tous les dialectes occitans. C'est pour cela que les documents les plus anciens écrits dans les régions relevant de ce dialecte sont rédigés ou transcrits du latin dans un gascon « adapté », à l'instar des textes littéraires.

Ainsi, il n'y aurait pas de document ancien réellement rédigé en gascon. Ces documents, très nombreux à partir du XIIe siècle, sont écrits à partir de la langue de Toulouse (le languedocien), principal foyer de rayonnement linguistique au XIe siècle ; ils demeurent gascons - certes - mais apparaissent dans une langue aménagée, débarrassée de toute tournure ou trait phonétique trop singulier. Pendant toute la grande période d'efflorescence de la langue littéraire (XIIe-XIIIe s.), aucun troubadour gascon n'écrit dans sa langue naturelle, mais dans une *koinè* recevable partout, celle-là même que l'on retrouve dans une *scripta* administrative spécifique où l'attraction vers l'occitan central est bien souvent manifeste.

Quelles sont donc les caractéristiques de ce gascon écrit dans six des sept textes médiévaux aquitains ? Qu'en est-il du languedocien des *Coutumes d'Agen* ?



[MS 0042P.20 - F.7](#)



[MS 0042P.21 - F.8](#)

Le **manuscrit des *Coutumes d'Agen*** (3e quart du XIIIe siècle) est un livre juratoire ; il sert de support aux consuls et aux personnes importantes en visite dans l'Agenais afin qu'ils prêtent serment de fidélité à la commune et à ses représentants. Il est rédigé en ancien occitan, la langue transmise par les écrits à partir du XIe siècle jusqu'au tout début du XVIe siècle. Comme les autres manuscrits présentés ici - à l'exception du cartulaire d'Oloron, plus tardif - il présente une langue archaïque encore très imprégnée de ses origines latines. Le dialecte employé est le languedocien de l'Agenais, qui se situe à la limite entre parlers languedociens et gascons, dans la plaine de Garonne où se trouvent des villes importantes, lieux de foires et de marchés et où la conversation interdialectale assurait l'intercompréhension.

Ainsi, à titre d'exemple, trouve-t-on, dans la première phrase du 22e chapitre :

- La marque ancienne du cas-sujet, *s* ou *z* : *Totz ciutadas e tots borzes* d'Agen ...
- Un vocabulaire archaïque dans l'emploi du mot *molher*, directement dérivé du latin *muliere(m)*, « épouse », ou dans celui de *maio*, « maison » : *pot dezemparar sa molher, o son filli /, o home, o femna que tenga en sa maio ni a sa soudada, e son home, e son serp de têt forfagh* ...
- Des formes verbales présentant, dans un temps composé (plus-que-parfait), l'inversion du verbe principal et de son auxiliaire : que *fach agues*,/

- Des éléments qui assurent l'origine géographique dans l'aire languedocienne comme la conservation du *l* antéconsonantique (pronoms personnels, articles, démonstratifs) ou la réalisation chuintée du *-t* final issu du groupe [ct] latin : *senes que, despois que l'aura dezemparat, el ni sas cauzas no son tengutz de re al senhor ni ad autrui si pero no l'emparava ; e si hom o femna se clamava al senhor de molher, o de filh, o de sirvent, o de sirventa d'alcu ciutada o borzes d'Agén, aquel ciutada o borzes non enqueregut, aquel qui clamats s'en séria, lo deu gilar de la ma del senhor tant quant drech no voira far devant lo coselh d'Agén...*



[MS 0042P.90 - F.42](#)



[MS 0042P.91 - F.43](#)

Avec le recueil des **privileges de l'Entre-deux-Mers** (XIV^e siècle), on aborde une région située aux confins des parlers languedociens du Périgord et de l'Agénais. Il s'agit d'une transcription de textes latins rédigée dans une langue, certes quelque peu archaïque où l'on retrouve, entre autres, l'emploi du cas-sujet mais dans laquelle apparaissent des formes verbales caractéristiques du Bordelais, présentes encore dans les textes de *Mèste Verdièr* (1779-1825). Bien plus proche de nous, elle se lit facilement et la frontière entre langue ancienne et langue moderne devient parfois très floue. On est loin de la *scripta* du document agénais.



[MS 0363P.7 - F.4](#)



[MS 0363P.11 - F.6](#)



[MS 0363P.15 - F.8](#)



[MS 0363P.19 - F.10](#)

Le roi s'y adresse à ses hommes libres de l'**Entre-dos-Mars** (il faut entendre ici « l'entre deux fleuves, Garonne et Dordogne »), ses *prodomes*. Le transcripneur se fait l'écho des volontés du monarque dans une écriture qu'il ne semble pas avoir de difficulté à adapter, tant sont proches le latin médiéval et la langue romane qui s'en dégage. En voici la preuve, dans un extrait où le copiste jongle entre gascon et languedocien, sans que le lecteur moderne ne soit vraiment déconcerté :

Johan, per la gracia de Diu, rey d'Angleterre...a totz li baillius et fidels sonx, salut.

*Sapiat que nos avem autreyat a nostres prodomes de la terra que es **apelada** de Entre-dos-Mars que etz ayan totas las libertatz et liberaus costumaz lasquaas aguoren en lo temps de Henric, nostre payre, et Richard, rey, nostre **frayre**. Et volem que tots los homes qui aguoren terras en la sobredeyta terra et leschen **aqueras** qui enqueres son tant pres de las lors terras que pusquam retornar ad aqueras...E per so nos mandam a vos autres que **faciats** questas causas esser observadas fermament. E en testimoniage d'asso, d'aqui empres, nos avem **feyt far** questas presentz letras.*

*A Sent Melion. Jo medeys testimoni, lo XVI jorn **del** mes de april, lo XVI an de nostre regne.*

On a bien affaire ici à un texte relativement « moderne » dans la syntaxe, facile d'accès : globalement gascon par le lexique, la morphologie verbale et la phonétique (adjectif démonstratif féminin *aquera*, par exemple) mais faisant de nombreuses concessions au languedocien dans la conservation du f- initial (*frayre, faciats, feyt, far*), le traitement du groupe prépositionnel *de lo* en *del* et, par exemple, l'alternance des formes *apelada* (languedocienne) ou *aperada* (gasconne), présente dans d'autres actes et placées devant un toponyme.

Ces interférences entre gascon et languedocien se retrouvent dans une formule, d'ailleurs amusante, qui vient à la suite d'une longue énumération de patronymes que le scribe veut, à l'évidence, abréger : ...*los quaus* (gascon) *serian* (languedocien) *lonc de contar*.



[MS 0363P.23 - F.12](#)



[MS 0363P.27 - F.14](#)



[MS 0363P.31 - F.16](#)

On les rencontre par ailleurs dans la confrontation de formes verbales bordelaises typées (*nos venguorem en Guasconha, nos receborem mandament*) avec des formules bâtardes où se mêlent aléatoirement des formes issues des deux aires linguistiques (...*dels dreytz deu rey*) ou (...*et aquetz qui tenen allodi del senhor rey...*).

C'est enfin un texte très intéressant sur le plan lexical, par sa précision, comme le suggère, parmi une foule d'exemples, la déclinaison de termes liés au bois, *seube* (*sèuva*), *bosc* (*bòsc*), *leynha* (*lenha*), *busqua* (*busca*), « forêt », « bois », « bois de chauffage et « menu bois » ; comme l'atteste également la formule *lo pople qui fo de Israël, o Israelitenc*, dans laquelle le scribe pense nécessaire de doubler une mention, pourtant sans aucune ambiguïté, par une tournure plus « occitane » consistant à utiliser le suffixe ethnique *-enc*, issu d'un prélatin *-inco* croisé avec le germanique *-ing*.



[MS 0740](#)

Contemporain du recueil des privilèges de l'Entre-deux-Mers, le **recueil de pièces relatives aux possessions de la famille Ayquem (1325)** à Caudrot et Saint-Macaire, offre à peu près les mêmes caractéristiques linguistiques. C'est un texte plus confidentiel. Annonçant la configuration du livre terrier, ce modèle de charte commence par la formule invariable *Conoguda causa sia*, « que la chose soit connue », et conclut l'acte en passant au latin quand il s'agit de situer chronologiquement l'écrit, *carta actum presente die et anno quibcum regnando Eduardo rege anglie duce Aquitanie Arnaldo burdeguale archiepiscopo*, puis revient au gascon pour nommer les auteurs et commanditaires de la charte, *testimonies son [...] peys de pareyrol Aymar Pelegrin [] Vidal carpentei e jo Ramon de Sent Pey notari public e [] de S. Mayne qui a la[] tancia e requesta deldeit en Gassies Ayquem aquesta presenta carta [] e escrivery*.

La conservation du *l-* antéconsonantique et du *f-* initial rapproche, ici aussi, de la langue « normée » de Toulouse un écrit qui se termine cependant par un parfait, *escrivery*, caractéristique des parlers du Bazadais et de la Grande-Lande.



MS 1020

Rédigée au milieu du XVe siècle (le 26 décembre 1446 précisément), cette **reconnaissance faite à la noble Dame Blanque de Podensac, dame de la Mota de Marsac**, par des habitants du Médoc notamment, rend compte d'une langue beaucoup plus familière ; le gascon s'y affiche ici sans complexe, arborant - au contraire des documents précédents - tous les traits phonétiques qui en font son originalité.

Le pronom personnel masculin, issu du latin *ille*, *eth* est bien présent, en lieu et place du languedocien *el* (...*ed e tots sons hers...*), alors que, un peu plus loin, apparaît la forme féminine de ce pronom, *era*, issu du latin *illa*, suivie d'un mot présentant un *a-* prothétique très caractéristique du gascon central (...*totas aqueras quinze arreguas...*). Le *l-* antéconsonantique se vocalise par ailleurs (...*lasquaus son en lad. parropia de Saussan au loc apperat a Lestapa...*).

Ici, on est « entre soi ». Ce document s'adresse à des individus relevant des coutumes de Bordeaux (*segon los fors e las costumaz de Bordales*), dans un secteur relativement homogène sur le plan linguistique. Court, simple, abondant en toponymes et patronymes, ce type de document ne nécessite pas d'adaptation particulière puisqu'il concerne un domaine confidentiel, celui des reconnaissances de fiefs ; par sa nature, il est donc, de toute façon, accessible à tous et la langue qui le porte correspond au terroir qui le concerne.



MS AA01P.40 - F.20

Le **cartulaire de la ville de Libourne** (1479), est un autre document précieux pour la connaissance de la langue ; ici, le gascon, majoritaire encore, le dispute parfois au latin et au français. Y sont rassemblés des textes qui ont trait à la ville, divers serments et chartes postérieures à la fondation de la bastide par Roger de Leyburn, en 1270 ; autant de documents rédigés dans la langue d'une communauté qui entend invoquer ses droits si nécessaire et bien en saisir la teneur dans des écrits pérennes.

Le texte concernant le péage de Fronsac et de Vayres (F° 153v-154) en est un bel exemple : pittoresque dans son énoncé, évoquant un contexte tellement déconnecté du monde actuel, il constitue une source d'informations remarquable pour l'historien mais aussi pour le linguiste qui y relève une terminologie très riche, précise, dans une langue - le gascon du Libournais - qui reste ouverte, mâtinée de traits phonétiques languedociens ; une langue qui véhicule un règlement qui s'adresse à des marchands originaires de la rive droite ou de la rive gauche de la Dordogne, partagés entre gascon, languedocien et limousin.



MS AA01P.306 - F.153



MS AA01P.307 - F.154

À côté du gascon *beyssset* (*vaisseth*, du latin de basse époque *vascellum*, « vaisseau »), avec traitement du *-ll > -th*, qui

donne régulièrement *vaiissèl* en languedocien, on relève *castel* (du latin *castellum*) qui donne très logiquement, selon les mêmes règles phonétiques, *castèth* en gascon. De même, *sal* remplace le gascon *sau*, « sel », mais *bedet* (*vedèth*, du latin *vitellum*, « veau ») est employé en place du languedocien *vedèl*.

*Asso son las causas de qué deu hom prendre péage al **castel deffronsac** et de Vayres, exceptat lo bin qui no pagua punt al **castel** de Vayres.*

*So es assaber, de tonet de bin qui devala per **Dordonha**, sino que sia de **Sent-Melion**, dos deners e mealha... Et si lo bin era deffronsades o de Guistres, o de Vayres, o de Borc, o de Blay, o de quelque part que sia de **leyla** eussa, pagua per tonet detz deneys.*

...

*Item si la baqua mena **bedet** de leyt, no pagua arres lo **bedet**...*

Ces quelques lignes illustrent non seulement les traitements phonétiques évoqués plus haut mais elles rappellent que les noms de rivière sont employés sans article, en Gascogne du moins et reproduisent fidèlement la forme locale de l'Isle, affluent de la rive droite de la Dordogne qui forme la « confluence » au-dessus de laquelle fut fondé Condat (du gaulois *condate*), aujourd'hui Libourne. Un texte administratif donc, mais qui « parle » à ceux qui s'y réfèrent, comme en témoigne la tournure très familière *...no pagua arres lo bedet*, « ...il ne paye rien, le veau ». Bien loin du langage juridique...



[MS 1AA1P.17 - F.9](#)

Avec le **cartulaire d'Oloron** (1551), on passe à la partie méridionale de la Gascogne, au cœur du territoire béarnais dont la langue concentre tous les traits identitaires du gascon. Ce document, très riche, est écrit dans une langue relativement claire, qui se départit désormais des archaïsmes de l'ancien béarnais mais demeure très conventionnelle, administrative. On s'y adresse à un public bien précis, circonscrit géographiquement, sans employer pour autant d'hyperlocalismes. On n'y trouve, par exemple, aucune trace de l'article spécifiquement béarnais *eth / era* (du latin *illum / illam*), employé encore aujourd'hui au quotidien dans toute la vallée d'Aspe et jusqu'à Oloron. Comme dans les chartes de Laruns ou de Bielle, d'Arudy, de Baretous ou d'Aspe, on n'emploie que l'article *lo / la* et nulle part n'apparaît le h- initial issu d'un *f* latin étymologique.

Partout c'est, à peu de chose près, le même gascon béarnais et, à comparer par ailleurs les chartes de Pau ou d'Orthez avec celles d'Accous ou d'Arette, on ne peut percevoir les subtiles différences que révèle la langue parlée dans une même aire linguistique. Car, en Béarn, un dialecte littéraire s'est imposé très tôt, influençant les scribes chargés de la rédaction des documents officiels. Les premières pages du texte des privilèges accordés à Oloron le prouvent très rapidement.

Segle la taula deus privileiges conceditz et autreyatz aus manantz et habitantz de la ciutat doloron per los senhors de bearn antipassatz entro henryc per la gracie de diu Rey de nauarre senher souiran de bearn et per eg confirmatz...

...Priuileige concedit per lo Comte mossen en Rodger Bernard sus los peadges...

*Priuileige deu comte gaston que no son tengutz **prendre** dierades deus deutes alor tengutz... (F° 2).*

*...Patente et priuileige de madame magdelene et frances phebus son filh comte de **apexar** en totz temps en lo boscq du bager... (F° 3)*



[MS 1AA1P.3 - F.2](#)



[MS 1AA1P.5 - F.3](#)

C'est une langue un peu décalée au regard de la langue parlée à l'époque ; elle comporte un certain nombre de gallicismes et de formes languedociennes qui éludent le problème de la phonétique par trop particulière du gascon : on relève ainsi, entre autres, le verbe *prendre*, à la place du gascon *préner*, la préposition *entro* à la place de *enter* ; la conservation du *f-* initial ; marchandises au lieu de *mercaderia* et *madame* à la place de *Na*, mais en concurrence avec l'équivalent masculin *mossen* en ; *habitant* au lieu de *poblant* ; *apexar*, « pâtre » (du latin *ad + pascere*), présenté comme un verbe du premier groupe à l'instar du languedocien *apeissar*, pour *pèisher* ; enfin et surtout, l'absence totale du *que* énonciatif marqueur du gascon. Un simple aperçu d'une *scripta* qui porte une langue souveraine mais qui tient à demeurer ouverte.



[H641](#)

Dans l'étude comparée de ces sept manuscrits médiévaux occitans, la surprise vient peut-être de l'**obituaire de Sainte-Croix de Bordeaux**. Alors qu'on s'attendrait à une formulation très convenue, le texte passe, dès qu'il est rédigé dans la langue des Bordelais, à un style simple destiné surtout à ne laisser aucune ambiguïté dans la désignation des biens ou dans les clauses à respecter ; d'où les formulations récurrentes, quelque peu ennuyeuses pour le lecteur d'aujourd'hui mais essentielles pour ceux à qui elles s'adressent alors. Il en est ainsi des désignations des confronts et limites, sources d'éternels litiges.



[H641](#)

...*per ayssi cum dura e ten de lonc de la terra de Arnaut de Hins de La Trena de l'un cap entro a la binha deudeyt en Martin deu Claus, de l'autre cap, ab lo camin comunau...* Des limites matérialisées par des vignes, terres, chemins privés et communaux, pour une propriété de **Arnaut de Hins** dont le patronyme rappelle précisément une « limite » (gascon *hins*, du latin *finis*).

Notices

Ms AA01 Libourne : Lettrines simples
Notice iconographique

[Voir la notice](#)

Albums

ms0042_Agen

Une graphie qui se réfère à l'étymologie

À l'instar de la langue d'oïl, qui apparaît dans les textes au Xe siècle, la langue occitane doit, elle aussi, faire le choix d'un code quand elle passe à l'écrit au tout début du second millénaire. Une « orthographe » est donc adoptée, grâce notamment à l'œuvre des troubadours qui essaient de fixer une *scripta*.

Mais, jusqu'au XVIe siècle, et même au-delà, dans les faits, les mots n'ont pas de graphie fixe et, de région en région, de scribe en scribe, voire de ligne en ligne, un même substantif ou un même nom propre s'écrit différemment. Malgré cette apparente anarchie, les graphies médiévales s'appuient sur certains critères. Les scribes ont, en effet, adopté un principe simple, en théorie, qui consiste à noter tout ce qu'ils entendent, le plus fidèlement possible, au moyen de l'alphabet latin.

Malheureusement cet alphabet est inadapté car pauvre en graphèmes : en passant du latin vulgaire au roman, de nombreux phonèmes ont effectivement évolué, donnant naissance à de nouveaux sons pour lesquels aucune lettre n'était prévue ; d'où un certain flottement, plus perceptible dans les textes français qui doivent s'adapter à des modifications majeures imposées par l'adstrat francique.

Mais, malgré l'absence de signes diacritiques réels, d'élision, d'opposition entre majuscules et minuscules, malgré le flou de la ponctuation, conjugué à une surenchère d'abréviations, dans un contexte où le support matériel coûte cher, les écrits médiévaux se révèlent d'une grande richesse et leur étude en diachronie nous apporte beaucoup sur l'état et l'évolution de la langue. Quelques exemples glanés sur trois siècles dans les documents occitans aquitains éclairent ici ce propos et déterminent comment, depuis un millénaire, certaines normes graphiques ont su s'imposer. En voici les principales caractéristiques :

-a final marque le féminin ; pas de différence entre *o* ouvert et *o* fermé, notés simplement *o* ; notation des diphtongues par les simples digrammes *ai*, *au*, *ei*, *eu*, *iu*, *oi*, *ou* ; notation des consonnes palatales *l* et *n* par les digrammes *lh*, *nh* ; notation de la sifflante [s] *s* ou *z* quand il est sonore, *ss* quand il est sourd, *c* ou *s* quand il est issu d'un *c* latin ou d'un groupe *t + yod* ; notation enfin des consonnes finales qui sont toutes prononcées, à l'exception du *-r*.

Ces critères se retrouvent dans tous nos textes :

Les Coutumes d'Agen

Lo prumiers Capitols ostengutz, el prologue, parla cum lo coselh d'Agen o XII proshomes de bona fama de la meissa ciutat, si coselh no i avia, devo estre creuts sobre las costumaz d'Agen. Lo segons Capitol parla cum lo senher deu jurar, cum home d'Agen devo jurar a lui. Lo ters Capitol parla en qual maniera home d'Agen devo far ost al senhor... Lo XIV Capitols parla de las mezuras d'oli, e de las liuras, e dels marcs, e de las pezas, e de las canas ab que hom cana los draps...Lo XV Capitols parla dels laronissis; cal pena ne deu hom passar qui panara l'autrui cauza, segontla maniera de laronessi...



[MS 0042P.8 - F.1](#)



[MS 0042P.9 - F.2](#)



[MS 0042P.11 - F.3](#)

On relève bien déjà ici (XIIIe siècle), la marque du féminin *-a* (*bona fama* ; *las costumaz*), mais une graphie ambivalente de

o fermé et de o ouvert (*capitol* [capitoul] / *prologue* [proulogue]) ; la diphtongue notée par la succession de deux voyelles (*meissa*, *liuras*), la notation des palatales (*coselh*, *senhor*), la différenciation du *s* sourd et du *s* sonore (*passar*, *cauza*) et celle du *s* issu d'un *c* étymologique (*ciutat*) ou du groupe *t + yod* (*ters* < latin *tertius*) ainsi que la notation du *r* étymologique muet en fin de mot (le cas sujet *senher* et son cas régime *senhor*).

Confirmation par Henri III des privilèges de la terre d'Entre-deux-Mers

Henric, per la gracia de Diu...a totz los bailles et sous fidels, salut. Nos avem regardat las letras patentas del seynhor rey nostre payre en questas paraulas : Johan, per la gracia de Diu, rey d'Anglaterra, seynhor de Yrlanda, duc de Normandia et de Aquitania, Compte de Anyo, a totz les baillius et fidels sons salut.

Ce texte, rédigé en latin en 1236 et transcrit en « langue romane » au XIV^e siècle, témoigne d'une évolution par rapport à la *scripta* du XIII^e siècle. Si l'on y retrouve toutes les règles graphiques énoncées précédemment, on y découvre, en revanche, l'intrusion du graphème *y* pour parfaire la transcription du *n* vélaire (*seynhor*), comme second élément de diphtongue (*rey*), comme voyelle à l'initiale (*Yrlanda*) ou comme semi-consonne *yod* (*Anyo*, «Anjou»). L'emploi non étymologique de cette lettre empruntée à l'alphabet grec (graphie du *upsilon* majuscule) n'a sans doute ici - comme dans tous les écrits de ce genre - qu'une valeur esthétique.



[MS 0363P.23 - F.12](#)

Férés de latin, certains scribes adoptent en outre des graphies parfois curieuses et qui se veulent savantes. En témoigne cette autre lettre, transcrite certainement par un autre scribe, qui se complait à rappeler les *étyma* des géonymes. Ainsi fournit-il une variante érudite du traditionnel en-tête des missives royales.

Henric, per la gracia de Diu, rey d'Anglaterra, seynhor de Ybernia, duc de Normandia et de Aquitania, compte de Andeguavensa, als sonx amatz et fidels Helias Treplevilla, son senescout en Guasconha...salut.

Outre l'emploi des lettres *y* et *x*, qui semblent toujours « enjoliver » l'écriture, on note ici l'apparition du nom antique de l'Irlande, *Ybernia* (latin *Hibernia*), mais surtout la mention *Andeguavensa*, qui n'est autre que l'évolution phonétique occitane du latin *Andecavense*[*pagu*], « pays des *Andecavi* », autrement dit l'Anjou... Une érudition qui se retrouve dans le traitement du mot *compte* (du latin *comite(m)*), offrant un *p* épenthétique qui comble la syncope du *i* étymologique, et que l'on observe aussi dans la conservation du *h* étymologique du verbe *haver*, du latin *habere*, ou dans le choix de formules telles que *en la dominica de la Septuagesima*, au lieu de *la domenja*, le « dimanche » (du latin *dies* [*do*]minicu).

Recueil de pièces relatives aux possessions de la famille Ayquem

Avec ce document de 1325, qui joue le rôle d'un cadastre, on aborde une écriture simple, libre ; la langue est celle de tous les jours, mais la graphie s'aligne sur celle des documents rédigés dans les grands *scriptoria*. On y adopte donc aussi le *y* qui constitue bientôt, avec certaines lettres adventices, comme le *-q* en fin de mot, ou le *h*, des sortes de « marqueurs »

conférant une certaine importance aux toponymes et patronymes notamment.



MS 0740

*...en Gassies Ayquem borgues de **Sent Machari** en la presencia de un notari e dels testimonis.....filh de Vidal qui fo tenu feualament de **luy** e dont fo deit lo qual sol es a la pezada de Crespinhan contre la mayzon deu **Peys** Capet duna part e la **mayzon** qui fo de Johan delabota defunt...*

Reconnaissance faite à la noble Dame Blanque de Podensac, dame de la Mota de Marsac (1443)

Rien de bien nouveau dans ce document, postérieur d'un siècle, rédigé une dizaine d'années avant l'invention de l'imprimerie, qui officialise certaines normes graphiques. L'écriture y est conventionnelle. On y relève seulement quelques traitements particuliers des consonnes sourdes en finale (**Lodag** pour *Lodac* présentant un suffixe issu du latin *-acum*) ; **ed** pour *eth*, pronom personnel gascon issu du latin *illum*) ; une sorte d'hypercorrection dans la transcription du nombre 5, issu du latin *quinque* ; des incohérences, enfin, dans l'orthographe des mots présentant un *a-* prothétique devant un *r* étymologique (*ariu* / *arregua*).



MS 1020

*Conoguda causa sia que Ramon de **Lodag** de Marssac de la parrochia de Saussan en Medoc per sa bona voluntat reconogo e confesset que **ed** e tots sons hers ... en bout de la terra e vinha de Ramon Benedeyt de lun cap entre aud. **ariu** de Lodag de lautre cap. E plus sept **arreguas** de terra e de vinha ab totas lurs appartenensas... e plus **sincq** arreguas de terra e vinhas ab totas lurs appten. Enteyrament lasquaous son au loc apperat a las Gravas.*

Le Livre velu de Libourne (1479)

Ce manuscrit est rédigé en latin, en gascon et en français. La majorité des actes sont transcrits en latin mais la langue la plus présente en terme de pages est le gascon, qui concerne les coutumes de Bordeaux, celles de Blaye, de Bazas, les serments, et, bien sûr, celles de Libourne.



[MS AA01P.306 - F.153](#)



[MS AA01P.307 - F.154](#)

Dans l'extrait concernant le péage de Fronsac et de Vayres, si la langue, ici aussi, demeure proche de la langue parlée en dépit du caractère administratif du document, la graphie, elle, se rapproche au plus près de l'étymon, confinant bien souvent à l'hypercorrection, notamment dans le traitement des noms propres. L'extrait suivant illustre abondamment ce fait :

*Item, beysset de sal... ; so es assber XVI cartons a **castel deffronssac**, seys cartons a la prioressa de **sancta Geneffeffa deffronssac**, et al senhor de la Ribeyre et a Helias Boqua per **Lostal** de Sauzet, seys cartons, en que lo **dict** Helias Boqua es **prebost** et recebedor **dels avant deys sex** cartons....*

Si le scribe évite, selon la norme languedocienne, la vocalisation des *l*, régulière en gascon (*ostal* pour *ostau* ; *dels* pour *deus*), ou la métathèse si commune en Gascogne (*prebost* pour *perbost*), tentant en cela de se rapprocher d'une norme, il n'hésite pas à compliquer la graphie en mêlant formes latines et formes romanes (*dict* à côté de *avant deys*, du latin *dictus*). Puis, comme s'il voulait « gommer » les excès de la langue, l'obstacle d'une phonétique quelque peu déroutante, il insiste par ailleurs, en redoublant le graphème, sur la pertinence des *f*étymologiques qui passent régulièrement à *h* aspiré en gascon ; d'où les occurrences **Ffronsac**, issu du nom d'homme latin *Frontius*, ou **Geneffeffa**, issu de *Genovefa*, latinisation du francique **Kenowifa*. En cela, il rejoint tous les copistes aquitains qui adoptent ce même code pour harmoniser les références.

Ainsi, pour ne prendre que l'exemple girondin, Fargues et Floirac, prononcés respectivement [hargues] et [louyrac] sont-ils mentionnés *Ffarguis* et *Ffleyrac* en 1299, dans les Rôles gascons.

Le cartulaire d'Oloron (1551)

Que ce soit pour parler de confirmation de droits ou, plus prosaïquement, de l'économie pastorale qui constitue le sujet principal de ce cartulaire, la langue du cartulaire d'Oloron est bien le béarnais, mais un béarnais « standard », véhiculé dans une *scripta* « étudiée » dont la graphie colle souvent au plus près de l'étymon.



[MS 1AA1P.15 - F.8](#)



[MS 1AA1P.61 - F.31](#)



[MS 1AA1P.141 - F.71](#)

Cependant, on y découvre des habitudes graphiques nouvelles par rapport au *corpus*, des notations spécifiques qui signent la spécificité du gascon béarnais dans une époque postérieure à l'ordonnance de Villers-Cotterêts : l'alternance de *-a* et de *-e* en finale des mots féminins, l'abondance de lettres surnuméraires (*locxs* pour *locs* ; *borcg* pour *borc*), influences françaises. À côté de cela, des formulations mettent en exergue la prononciation locale tout en conservant une forme « générique » quand la compréhension risque vraiment d'être compromise : ...*tots lasquoaus dabantescauses et cada une* (F°

8), au lieu de *cada ua* avec chute régulière du *-n-* intervocalique, par exemple. Il en est de même de la conservation sporadique du *-n* final marquant la nasalisation dans les toponymes et patronymes alors que la plupart des chartes anciennes béarnaises symbolisent cette nasalisation par le redoublement de la voyelle, à l'instar, par exemple, de la mention de la paroisse de Précilhon, notée *Precilhoo* (F° 71).

L'obituaire de Sainte-Croix de Bordeaux (XIVe-XVe siècles)

Cet obituaire reprend également une graphie globalement fidèle aux étyma, avec cependant de curieuses exceptions. Alors que le mot *ostau*, « maison » (du latin *hospitale*) est graphié *hostau*, avec conservation du *h* étymologique, le traitement de certains mots est beaucoup plus fantaisiste. Le copiste parle ainsi de la *festa de la Piphania* (*Epifania*) et du *jorn deu prumye Kareyme* (*Caresme*) ; les noms de paroisses apparaissent dans une graphie étrange (*Sent-Non*, pour *Senon*, actuellement Cenon, ou *Cent Milion*, pour *Sent-Milion*, actuellement Saint-Émilion). En cela, il se réfère à la fois aux règles locales : propension à l'aphérèse et mutation du *s* antéconsonantique en *yod* ; mais il fait preuve, par ailleurs, d'ignorance lorsqu'il s'agit de restituer correctement un toponyme dont le sens est depuis longtemps oublié. Un exemple caractéristique de document mêlant informations érudites et occurrences aléatoires.



[H641](#)

Albums

ms0042_Agen
msAA01_Libourne
ms1AA1_Oloron-Sainte-Marie
H641_AD33

Une référence pour l'écrit occitan contemporain

La graphie occitane normalisée ou « classique » est issue de la codification et de l'adaptation à la langue moderne des usages graphiques médiévaux. De ce fait, elle revêt un aspect archaïsant et étymologisant. Mais, d'un point de vue fonctionnel, elle se caractérise essentiellement par son caractère englobant : un même graphème peut donner lieu à des prononciations différentes suivant les parlers ; c'est l'un de ses atouts majeurs. Ainsi, *-a* final post-tonique peut être prononcé [e] ou [a] voire [o] avec des degrés divers d'aperture.

Pour chaque variété les correspondances graphie/phonie sont, en principe, régulières et le système reste cohérent. De plus, le caractère englobant de cette graphie n'interdit pas les exceptions pour les variantes dites « irréductibles ». C'est le cas, par exemple, des mots contenant un groupe consonantique hérité du latin [ct], évoluant ou non, suivant l'aire linguistique, vers une chuintante : *nocte(m)*, « nuit » et *factu(m)*, « fait » donnent ainsi les binômes *nuèch / nuèit* et *fach / fait*, bien différenciés dans la *scripta*. Il en est de même, bien sûr, de l'évolution du *f-* initial latin en *h-* aspiré, en gascon : *focu(m)* donne *fuèc* en languedocien et *huèc* en gascon, noté par deux graphèmes distincts.

Dans une graphie de ce type, le lien graphie/phonie n'est pas explicite : il n'y a pas de lisibilité universelle. Chacun peut lire le texte à haute voix, avec sa prononciation propre, sans connaître quelle était la prononciation de son auteur. En revanche, elle rend possible une lecture cursive des textes sur l'ensemble de l'espace occitan alors qu'une transcription

phonétique ne permet qu'un simple déchiffrement dès lors que le parler de l'auteur s'éloigne quelque peu de celui du lecteur.

Peu de modifications ont été apportées par l'*Institut d'Estudis Occitans*, fondé en 1945, au code graphique mis en place dès le XI^e siècle. Seules des précisions concernant les degrés d'aperture sont intervenues par la mise en place d'un système de signes diacritiques, en particulier des accents.

Plus que de longues explications, la simple retranscription en graphie normalisée d'extraits choisis au hasard dans un texte languedocien (coutumes d'Agen) et un document gascon (obituaire de Sainte-Croix de Bordeaux) rend compte, ici, de la pérennité - et de la pertinence - du modèle médiéval qui avait établi un système d'intercompréhension dans un monde qui bougeait déjà beaucoup...



[MS 0042P.84 - F.39](#)



[MS 0042P.85 - F.40](#)

Lo XIX Capitol de las costumaz d'Agen (version du XIII^e siècle)

D'ome e de femma pres en adulteri es aitals costuma a Agen. So es assaber que devo corre la vila nut, ligat ambedui d'una corda...e devon estre pres aquilh adultre, si son trobat ensemps l'us sobre l'autre, e si son nut e nut en un legh, e que l'om aia las bragas trachas, e no en outra manera ; e si l'om pot escapar avant que sia pres, o apres, es quitis...aquel hom no deu passar neguna pena

Lo XIX Capitol de las costumaz d'Agen (version en graphie moderne)

D'òme e de femna pres en adultèri es aital costuma a Agen. Çò es a saber que deven còrrer la vila nuts, ligats ambedui d'una còrda...e deven estre pres aquels adultres, si son trobats ensems l'us subre l'autre, e si son nut e nut en un lèit, e que l'òm aja las bragas trachas, e non en outra manèra ; e si l'òme pòt escapar avant que sia pres, o apres, es quitis...aquel òme ne deu passar neguna pena.

La différence se résume bien à l'accentuation.



[H641](#)

Extrait de l'obituaire de Sainte-Croix de Bordeaux (version du XIV^e siècle)

Item plus diu far lodeyt priu de la claustra un anniversari de L. soulz per l'arma de mossenh Ramont de Faugueyras, abat qui fo deudeyt monestey, losquaous son assignats sobre tot aquet hostau que es en la rua de Port, en la parrochia Senta-Crotz de Bordeu...

Extrait de l'obituaire de Sainte-Croix de Bordeaux (version en graphie moderne)

Item plus diu far lodeit prior de la claustra un aniversari de L. sòls per l'arma de monsenh Ramond de Fauguèiras, abat qui fó deudeit monestèir, losquaous son assignats sobre tot aqueth ostau que es en la rua deu Pòrt, en la parròpia Senta-Crotz de Bordèu...

Paradoxalement, l'écriture du XIV^e siècle est un peu plus éloignée de la graphie moderne en raison de l'apparition du y dans les diphtongues. À ceci près, les écritures se superposent presque, une fois l'accentuation établie.

Albums

ms0042_Agen
H641_AD33